

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSCRIPTION D'UNE MENTION DE PRECARITE

62

Service responsable

Département des infrastructures Service des routes, Coordination et administration (AD)
Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne
tél. 021 316 71 10, fax 021 316 71 19

Nombre d'exemplaires requis : 3

- Pour une route cantonale **hors** traversée de localité : 3 exemplaires pour le Voyer d'arrondissement
- Pour une route cantonale **en** traversée de localité : 3 exemplaires pour la commune

Annexes à fournir

Un plan de situation format A4, en 4 exemplaires, dressé par un géomètre officiel, indiquant :

- l'intitulé cadastral complet du propriétaire
- la désignation cadastrale de la parcelle faisant l'objet du précaire.

Ce plan figurera en rouge les parties de bâtiments frappées par la limite des constructions.
Un exemplaire du plan est destiné au Registre foncier.

Pour les sociétés, joindre un extrait récent du Registre du commerce indiquant les personnes pouvant engager valablement celles-ci

N° CAMAC

Commune : District :
Adresse :
Coordonnées : / No de parcelle :

Propriétaire

Nom, prénom, raison sociale :
Adresse :
No postal : Localité : Tél.

En vertu de l'art. 82 LATC, la plus-value résultant de cette transformation ou de cet agrandissement autorisé à titre précaire n'entrera pas dans le calcul de l'indemnité, en cas d'expropriation tant par l'Etat que par la commune territoriale.

Le montant des travaux qui devrait être déduit le cas échéant est de fr.

Important : les mentions de précarité ne peuvent pas être inscrites dans n'importe quel cas et sont soumises à des règles précises. Les requérants doivent donc être prudents avant d'engager des frais pour l'établissement des plans de situation.

Les voyers des Régions Centre (Blécherette), Est (Rennaz), Nord (Yverdon-les-Bains) et Ouest (Bursins) peuvent renseigner plus en détail sur les conditions qui doivent être remplies.

Le propriétaire soussigné accepte l'inscription d'une mention de précarité au Registre foncier pour les ouvrages désignés ci-dessus, autorisés à titre précaire :

Lieu : Date : Signature :

Ce formulaire peut être obtenu sur le site Internet de la CAMAC (<http://www.camac.vd.ch>).
Edition du 30.10.2008 (modifié SR au 18.05.2012)